Nations Unies S/PV.4984



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4984e séance

Lundi 7 juin 2004, à 16 heures

New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-37789 (F)

La séance est ouverte à 16 h 20.

Expression de sympathie à l'occasion de la disparition de l'ancien Président des États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais, au début de la présente séance, exprimer au nom des membres du Conseil de sécurité notre profond chagrin et notre peine à la suite du décès de S. E. M. Ronald Reagan, le quarantième Président des États-Unis d'Amérique. Les membres du Conseil transmettent leurs condoléances à M[me] Nancy Reagan, à la famille endeuillée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Ronald Reagan.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Lakhdar Brahimi, Conseiller spécial du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brahimi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Conseiller spécial du Secrétaire général.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour entendre un exposé officiel de mon Conseiller spécial, Lakhdar Brahimi, sur le processus qui a abouti à l'annonce de la formation du nouveau Gouvernement intérimaire iraquien le 1[er] juin 2004. Je sais que tous les membres du Conseil de sécurité accordent beaucoup de crédit à son évaluation de la situation. Cependant, je souhaite dire quelques mots avant qu'il ne s'adresse au Conseil.

Depuis le début de la crise iraquienne, le rôle de l'Organisation des Nations Unies a été difficile, souvent dangereux, assorti de contraintes et entouré de controverses. Afin de comprendre le rôle joué au cours des dernières semaines par Lakhdar Brahimi et son équipe, et par Carina Perelli et la sienne, il est important de replacer leurs efforts dans une perspective plus large et plus longue.

Ce n'est un secret pour personne que les événements qui ont abouti à la guerre contre l'Iraq, et les faits qui sont survenus depuis lors, ont suscité les plus graves divisions que ce Conseil ait connues depuis la fin de la guerre froide. Pour de nombreuses personnes aux quatre coins du monde, ce qui était en jeu était la façon dont nous définissions l'ordre international et notre système de sécurité collective au début du nouveau millénaire.

Sur fond de ces vues très arrêtées des deux côtés de la controverse, et parfois d'amers désaccords concernant les mesures prises, il était inévitable qu'il serait difficile de parvenir à un accord sur le rôle qu'aurait à jouer l'ONU après la guerre, particulièrement dans le processus politique. Les États Membres ont pu se mettre d'accord que l'Organisation devrait jouer un rôle vital ou central. Mais ce rôle n'a jamais été spécifiquement défini. De plus, l'attaque mortelle contre les bureaux des Nations Unies à Bagdad a considérablement réduit notre capacité d'action à l'intérieur de l'Iraq, et j'ai insisté pour qu'il y ait une certaine symétrie entre les risques que l'on demandait à l'ONU d'encourir et la substance du rôle qu'il nous était demandé de jouer.

Je trouve qu'il est extrêmement poignant de noter que Lakhdar Brahimi et son équipe ont quitté l'Iraq la semaine dernière le 2 juin, un an jour pour jour après l'arrivée à Bagdad de Sergio Vieira de Mello et son équipe, le 2 juin 2003. Comme nous nous en souvenons tous si clairement et douloureusement, l'attentat à la bombe contre les bureaux des Nations Unies à l'Hôtel

Canal, le 19 août 2003, a coûté la vie à certains de nos fonctionnaires les plus talentueux et appréciés, nos merveilleux amis, y compris Sergio lui-même, qui était non seulement mon Représentant spécial pour l'Iraq mais aussi le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Cette journée a virtuellement stoppé net l'intervention sur le terrain – et je précise sur le terrain – de l'ONU dans le processus politique en Iraq. Et il est resté clair depuis lors que tout rôle de l'ONU, politique ou autre, serait confronté à de graves contraintes en matière de sécurité.

Je tiens à dire au Conseil que des Iraquiens de tous bords gardent un très bon souvenir de Sergio et du rôle qu'il a joué, et le décrivent souvent comme un véritable ami de leur pays. Il n'est pas surprenant qu'au vu de l'exemple qu'il a donné au cours d'une période si brève, les Iraquiens espéraient sincèrement que des conditions de sécurité adéquates pourraient être rétablies rapidement, afin que l'ONU puisse sans tarder reprendre, sur le terrain, un rôle significatif dans le processus politique.

Le déplacement temporaire hors du pays de nos équipes internationales ne signifiait pas, toutefois, que l'ONU s'était désengagée du processus politique de l'Iraq. Au contraire, à partir du Siège de l'ONU ici à New York, nous avons intensifié les contacts avec les gouvernements du monde entier. L'Iraq a été constamment à l'ordre du jour de pratiquement toutes mes réunions avec des chefs d'État et de gouvernement, et avec des ministres des affaires étrangères. Le principal message que je leur transmettais était que l'occupation devait prendre fin le plus rapidement possible et que les Iraquiens devaient recouvrer leur souveraineté, prendre en main leur destin politique et reprendre le contrôle de leurs ressources naturelles. J'ai donc accueilli très favorablement, en tant que première étape essentielle, l'annonce d'une date – le 30 juin 2004 – pour la fin de l'occupation et le rétablissement de la souveraineté iraquienne, conformément aux dispositions de l'Accord politique conclu le 15 novembre 2003 entre l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement de l'Iraq.

La plupart des Iraquiens se sont chaleureusement félicités de ce qu'une date avait enfin été fixée pour la formation d'un gouvernement iraquien souverain, même si beaucoup d'entre eux la jugeaient trop lointaine. Parallèlement, de nombreuses personnalités influentes représentant des groupes d'intérêt clefs en Iraq menaçaient de rejeter le résultat des élections par des groupes désignés que prévoit l'Accord du 15 novembre pour la formation du gouvernement. Il semblait y avoir un réel risque de voir le processus de transition politique s'effondrer quelques semaines seulement après avoir entamé une nouvelle phase. Une crise politique se profilait à l'horizon.

Dans ce contexte, le Président du Conseil de gouvernement de l'Iraq m'a écrit à la fin du mois de décembre 2003. Il demandait à l'ONU d'aider à trouver les réponses à deux questions : était-il possible de tenir des élections avant le 30 juin 2004; et, si tel n'était pas le cas, par quel autre moyen serait-il possible de former un gouvernement intérimaire, auquel la souveraineté pourrait être rendue. Sur mon invitation, une délégation du Conseil de gouvernement de l'Iraq s'est rendue à New York en janvier 2004, afin de réaffirmer et clarifier de vive voix cette demande.

L'Ambassadeur Paul Bremer, Administrateur de l'Autorité provisoire de la Coalition, et Sir Jeremy Greenstock, Représentant personnel du Premier Ministre Blair en Iraq, se sont joints à cette délégation pour exprimer leur appui au retour de l'ONU. Peu après cette réunion au Siège de l'ONU à New York, le 19 janvier, j'ai répondu affirmativement à leur demande d'assistance, ayant reçu les assurances fermes que, premièrement, le rôle de l'ONU serait clairement défini, et que deuxièmement, toutes les mesures possibles seraient prises pour veiller à la sécurité du personnel des Nations Unies prenant part à cette entreprise. Comme je l'ai déjà dit, ma position, alors comme aujourd'hui, n'a pas changé : le rôle de l'ONU, quel qu'il soit, devrait être proportionnel aux risques que nous demandons de prendre à notre personnel.

C'est dans ce contexte que j'ai demandé à mon Conseiller spécial, Lakhdar Brahimi, de jouer un rôle dans le processus de transition politique. Je savais bien qu'alors qu'une grande partie du travail était d'ordre technique, il était, de par sa nature, extrêmement politique. Et donc, outre une évaluation technique faite par des experts électoraux, il fallait également une gestion habile des facteurs politiques complexes y afférents.

C'est pourquoi j'ai demandé à M. Brahimi de se rendre en Iraq du 6 au 13 février 2004, accompagné d'une petite équipe politique – dont deux membres sont assis derrière lui aujourd'hui – et d'un groupe d'experts électoraux dirigé par Carina Perelli,

Directrice de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques. Au cours de leur visite, ils ont rencontré des centaines de groupes et de ressortissants iraquiens de tous horizons et de toutes les régions du pays, y compris des personnalités influentes telles que le grand ayatollah al-Sistani. Le 23 février, j'ai présenté un rapport de cette mission exploratoire au Conseil de sécurité (S/2004/140, annexe), en appuyant pleinement ses observations et recommandations. C'est ainsi qu'a commencé le processus menant à la formation du Gouvernement intérimaire, ainsi qu'aux préparatifs des élections prévues pour janvier 2005.

J'ai demandé à M. Brahimi de rappeler au Conseil les recommandations de la mission exploratoire de février. Je voudrais, quant à moi, déclarer que le processus qui a commencé sur la base du rapport de l'équipe chargé de cette mission exploratoire s'est achevé dans les délais et dans sa totalité.

Le rôle de l'ONU, par le truchement des bons offices de M. Brahimi, était de faciliter un processus de concertation nationale et de recherche de consensus entre les Iraquiens, aboutissant à la formation d'un Gouvernement intérimaire iraquien. Bien que ses membres n'aient pas été élus, nous avons en place un Gouvernement intérimaire compétent et assez bien équilibré, prêt à assumer le pouvoir dès le 30 juin 2004. L'ONU a pleinement contribué à parvenir au consensus sur sa structure et sa composition.

Ce Gouvernement intérimaire aura désormais pour tâche de rassembler le pays et d'en assurer la direction efficace au cours des sept prochains mois. Le peuple iraquien le jugera sur ses actions et sur ses résultats, en particulier pour ce qui est d'endiguer la violence qui continue d'affliger le pays.

L'Iraq n'est pas un État en déliquescence. Je suis persuadé que grâce au talent de son peuple et à ses ressources naturelles, il sera bientôt en mesure de reprendre la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. J'appelle le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale, les voisins de l'Iraq en particulier, à répondre favorablement et généreusement à la demande d'assistance et d'appui du Gouvernement intérimaire.

M. Brahimi et son équipe ont également contribué à dégager un consensus sur le choix d'un Président pour le comité qui préparera la conférence nationale au début du mois de juillet. Le Président est actuellement en train de mettre la dernière touche à la composition du comité sur la base des recommandations que lui a faites l'ONU.

Enfin, nos experts électoraux ont œuvré avec soin pour aider les Iraquiens à mettre en place des conditions propices à la tenue des élections. Je suis heureux de pouvoir dire que la mise en place de la Commission électorale indépendante pour l'Iraq est achevée, après un processus de nomination mené à l'échelle de tout le pays. Près de 2 000 candidatures ont été proposées par la totalité des 18 gouvernorats. Sept commissaires iraquiens et un directeur électoral national ont été choisis par l'ONU. Un accord a été conclu sur le cadre législatif requis pour les élections, y compris le système électoral, les partis et la représentation politiques, et les critères relatifs à l'inscription des électeurs.

Nous savons tous que la sécurité reste l'obstacle et le problème majeurs. Nos efforts conjugués nous aideront, je l'espère, à favoriser un processus politique crédible qui aura des répercussions positives sur les conditions générales de sécurité et encouragera toutes les parties à renoncer la logique de la violence.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier et sincère à mon Conseiller spécial, Lakhdar Brahimi, à Mme Carina Perelli, qui est sur le chemin du retour, et à chacun des membres de leurs équipes respectives, car ils ont tous œuvré avec un grand dévouement pour mener à bien leur mission dans des conditions exceptionnellement difficiles et dangereuses. Leur détermination à aider le peuple iraquien est un témoignage éloquent de l'idéalisme qui continue de motiver tant de membres de notre personnel partout dans le monde. Je suis reconnaissant aux autorités iraquiennes et à celles de la Coalition de leur avoir assurer la sécurité nécessaire pendant leur séjour en Iraq, tant à Bagdad que durant leurs déplacements dans le pays.

La mission que vient d'accomplir M. Brahimi était une tâche particulière que j'avais acceptée à la demande de l'Autorité provisoire de la Coalition et du Conseil de gouvernement. C'est également à leur demande que l'ONU assure aujourd'hui un appui aux préparatifs des élections qui doivent avoir lieu en janvier 2005.

Le projet de résolution examiné par le Conseil traite, entre autres choses, du futur rôle de l'ONU en

Iraq. Je tiens à réaffirmer que nous sommes prêts à faire de notre mieux, compte tenu des circonstances, pour contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité dans un Iraq unifié, souverain et démocratique. À cette fin, nous attendons avec intérêt que notre rôle soit clairement défini et que soient mises en places toutes les conditions – y compris la sécurité pour notre personnel et des ressources adéquates – qui nous permettraient de nous acquitter de notre mandat à la satisfaction du peuple iraquien et à la satisfaction du Conseil et des Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi.

M. Brahimi (*parle en anglais*) : C'est toujours un privilège que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, et c'est pour moi un honneur tout particulier, Monsieur l'Ambassadeur, que de le faire sous votre présidence.

Le Secrétaire général a été bien trop aimable et généreux et, au nom de mes collègues et en mon nom propre, je le remercie de la confiance qu'il a placée en nous, de ses encouragements et de son appui. Je suis également très reconnaissant pour l'assistance que les membres du Conseil de sécurité nous ont fournie.

Le Secrétaire général a indiqué que le processus de formation du gouvernement intérimaire qui doit arriver au pouvoir en Iraq au 30 juin n'a pas commencé en mai, mais bien avant. J'espère que le Conseil me permettra de décrire en détail ce processus, notamment s'agissant des événements de ces derniers mois. C'est dans la transparence que l'Organisation des Nations Unies doit rendre compte du déroulement du processus.

Ma participation personnelle a commencé avec la mission exploratoire que j'ai eu le privilège de conduire en Iraq début février. Lors de cette visite, la première d'une série de trois visites au total, mon équipe et moi-même avons entamé des consultations avec les partis politiques iraquiens, les associations professionnelles, les syndicats, les chefs religieux, les chefs de tribus, les groupes de femmes, les mouvements de jeunesse, des intellectuels et des universitaires, entre autres.

C'est sur la base de ces consultations, outre celles menées avec l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement, que nous avons formulé les observations et les recommandations figurant dans le rapport de la mission exploratoire. Ce rapport, que le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité le 23 février (S/2004/140), disait clairement que les Iraquiens souhaitaient ardemment un gouvernement constitué à l'issue d'élections qui prendrait le relais de l'Autorité provisoire de la Coalition. Mais il était également bien compris que ce gouvernement ne serait pas viable si les élections qui déboucheraient sur sa mise en place n'étaient pas crédibles et véritables. Nous avons jugé que, techniquement, les conditions n'étaient tout simplement pas réunies pour que cela soit possible avant le 30 juin. Huit mois au minimum seraient nécessaires pour organiser des élections dignes de ce nom à partir du moment où une autorité électorale et un cadre électoral seraient en place.

Évidemment, il n'était pas possible d'envisager de renvoyer à plus tard la fin de l'occupation. On ne pouvait donc rien faire d'autre que d'accepter que le retour à la souveraineté s'effectue le 30 juin 2004 au plus tard, les pouvoirs étant transférés à un gouvernement non issu d'élections.

Quelle était l'alternative au système des « élections par des groupes désignés » qui avait été rejeté? De toute évidence, il n'était pas possible que l'Organisation des Nations Unies fasse part de sa préférence. C'était au peuple iraquien de réfléchir à cette question, indépendamment de la rhétorique parfois engagée politiquement qui a entouré le débat sur la question de savoir si des élections crédibles étaient possibles avant le 30 juin. Le moment n'était pas à une solution hâtive, d'autant plus que, comme nous l'indiquons dans le rapport de la mission exploratoire, le pays était tellement divisé.

Le Conseil se rappellera que la Loi administrative transitoire a été adoptée par le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition le 8 mars 2004. Son article 2 b) dispose que le gouvernement intérimaire arriverait au pouvoir le 30 juin et qu'il

> « serait constitué à l'issue de délibérations et de consultations approfondies impliquant tous les secteurs de la population iraquienne, sous l'égide du Conseil de gouvernement et de l'Autorité provisoire de la Coalition, et éventuellement en consultation avec l'Organisation des Nations Unies ».

Ensuite, dans une lettre adressée au Secrétaire général en date du 17 mars 2004 (S/2004/225,

annexe II), le Président du Conseil de gouvernement iraquien a réaffirmé que le Conseil de gouvernement se félicitait des consultations de l'ONU dans le cadre du dialogue national portant sur la forme et les attributions du gouvernement intérimaire. Dans une lettre datée du même jour, l'Ambassadeur Paul Bremer faisait savoir au Secrétaire général son espoir que mon équipe et moi-même puissions « revenir en Iraq pour aider les Iraquiens à parvenir à un consensus sur les pouvoirs, la structure et la composition du gouvernement intérimaire et sur les modalités de sa mise en place » (S/2004/225, annexe IV). Le lendemain, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité des lettres qu'il avait reçues et de sa réponse favorable.

Sur cette toile de fond, mon équipe et moi-même sommes retournés en Iraq pour une seconde visite, du 4 au 15 avril. À notre arrivée, nous nous sommes aperçus que certains membres du Conseil de gouvernement soutenaient qu'il fallait avant tout assurer la continuité compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels ils allaient être confrontés durant toute la phase de transition à venir. C'est la raison pour laquelle ils étaient favorables à un transfert de souveraineté avant le 30 juin à eux-mêmes ou à une version élargie de leur Conseil. Par ailleurs, nos consultations approfondies en dehors du Conseil de gouvernement ont révélé une volonté de changement profond.

Au bout du compte, le Conseil de gouvernement lui-même a reconnu que l'Accord du 15 novembre 2003, ainsi que la Loi administrative transitoire, avaient préconisé sa dissolution, ainsi que celle de l'Autorité provisoire de la Coalition, avant le 30 juin. Un consensus a semblé se dégager sur la formation d'un gouvernement intérimaire comprenant un président, deux vice-présidents et un cabinet de ministres dirigé par un premier ministre. En dehors du Conseil de gouvernement, on exprimait l'espoir que ce gouvernement soit constitué de personnes honnêtes et compétentes qui dirigeraient efficacement le pays pendant sept mois environ, alors que l'on préparerait les élections. Une fois de plus, le peuple iraquien, tous milieux confondus, a souligné que les élections étaient pour lui la chose la plus importante.

Le 14 avril, j'ai informé le public iraquien de l'état d'avancement de nos travaux lors d'une conférence de presse avec le dixième Président du Conseil de gouvernement, M. Massoud Barzani. Après mon retour à New York pour consulter le Secrétaire général, le 27 avril, j'ai fait au Conseil de sécurité un exposé plus détaillé. Dans cet exposé, comme les membres s'en souviendront, j'ai ajouté que, dans la meilleure des hypothèses, ceux qui ont des portefeuilles au sein du Gouvernement choisiraient eux-mêmes de ne pas se porter candidats aux élections pour l'Assemblée nationale qui doit être élue en janvier prochain.

J'ai également souligné que la formation du gouvernement intérimaire ne suffirait pas en soi pour mettre un terme à la vague de violence. Il faudrait également qu'elle s'accompagne de mesures de confiance pour régler des questions aussi controversées et conflictuelles que la façon dont la nouvelle armée sera formée, la débaathification et la question des détenus et du traitement de leur cas en bonne et due forme. Dans ce contexte, nous avons suggéré la convocation d'une conférence nationale une fois rétablie la souveraineté, afin de permettre aux Iraquiens et aux Iraquiennes dans tout le pays de débattre et, espérons-le, de dégager un consensus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la perspective de leur avenir immédiat et à plus long terme. Nous avons également proposé que cette conférence, qui rassemblerait entre 1 000 et 1 500 personnes, reflète la diversité du pays, choisisse un conseil national plus réduit qui poursuivrait les débats et conseillerait le gouvernement intérimaire tout au long de son court mandat. Pour que cette conférence nationale soit bien préparée, nous avons recommandé la formation le plus rapidement possible d'un comité préparatoire représentatif.

Quelques jours après mon exposé devant le Conseil, mon équipe et moi-même avons quitté New York et sommes arrivés à Bagdad le 1er mai, pour notre troisième et dernière visite. Notre tâche immédiate a été de sonder les réactions aux idées préliminaires que nous venions de présenter. Après tout, ces idées n'étaient pas les nôtres, c'était plutôt des idées qui se faisaient l'écho de ce que nous avaient dit des Iraquiens. Ont-ils pensé qu'elles reflétaient fidèlement ce qu'ils avaient dit? Après mûre réflexion, avaient-ils quelque chose à ajouter? S'ils acceptaient ce cadre, quels étaient les noms des personnes qui, à leur sens, convenaient le mieux pour assumer ces fonctions?

Telles sont les questions que nous avons posées à nos interlocuteurs lors de cette troisième visite quand nous avons repris nos consultations. Ce que nous avons constaté, c'est qu'il y avait un consensus de fait sur la

structure du Gouvernement. Celle-ci avait le mérite de la simplicité tout en comptant suffisamment de portefeuilles d'importance réelle et symbolique pour permettre à la plupart, voire à la totalité, des groupes d'intérêts clefs de la société iraquienne de se sentir représentés.

Deux questions fondamentales, toutefois, ont fait l'objet de débats. Tout d'abord, celle de savoir comment serait choisi ce gouvernement? Et deuxièmement, dans quelle mesure les partis politiques y seraient représentés?

L'idée qu'un gouvernement iraquien puisse, même de manière compréhensible partiellement, être choisi par des étrangers n'était pas très bien acceptée par certains. Par ailleurs, nombreux étaient ceux qui demandaient que seule l'ONU prenne part à cette opération, sans qu'y participent l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement. De part et d'autre du spectre des positions, le sentiment était que s'il n'y avait pas suffisamment de temps pour convoquer une conférence nationale crédible avant le 30 juin, alors nous devions prévoir une période d'environ six semaines pour convoquer une table ronde de notables, de taille plus réduite, qui serait chargée de sélectionner le gouvernement intérimaire.

Nous avions cependant trois préoccupations par rapport à cette suggestion. Premièrement, si nous attendions la veille du 30 juin pour former le Gouvernement, ce dernier n'aurait alors pas le temps de se préparer à son arrivée au pouvoir ni la possibilité de participer aux discussions sur le projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi. Deuxièmement, le choix des participants à cette table ronde risquait d'être influencé par des étrangers et elle serait donc tout aussi controversée que la sélection du gouvernement lui-même. Troisièmement, si la table ronde ne parvenait pas à s'entendre, d'ici au 30 juin, sur la composition du Gouvernement, alors la fin de l'occupation serait retardée; une situation qui n'est acceptable pour personne en Iraq.

En fin de compte, il a été impossible d'éviter le fait que le gouvernement intérimaire ne serait pas élu. Il y aurait donc un processus de sélection imparfait et ambigu et il serait injuste envers le peuple iraquien de prétendre le contraire.

S'agissant de la participation des partis politiques au Gouvernement intérimaire, nous avons constaté que les dirigeants de ces partis n'étaient pas les seuls à pousser en faveur de leur participation. Un certain nombre de personnalités iraquiennes indépendantes y étaient aussi favorables, soulignant que, par définition, tout gouvernement sélectionné de cette manière ferait l'objet de controverses. Et ces personnalités d'ajouter que l'importance des problèmes à régler immédiatement par le Gouvernement faisait qu'il était absolument impératif que ce dernier soit aussi représentatif que possible. Le Gouvernement intérimaire ne pouvait guère se permettre de commencer ses travaux dans une atmosphère d'opposition non négligeable venant de toutes parts. En conséquence, une participation la plus large possible signifiait la participation des partis politiques les plus importants, lesquels comptent un grand nombre de personnes extrêmement compétentes dans leurs rangs. L'essentiel était de garantir que la participation des partis politiques ne cède pas la place au sectarisme et à l'exclusion de candidats indépendants digne d'intérêt et ne permette pas à un parti d'avoir une influence disproportionnée au sein du Gouvernement.

Lorsque le moment est venu de commencer les pourparlers sur des noms concrets, nous avons proposé de former un groupe de travail rassemblant l'ONU, l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement iraquien. Il aurait été quasiment impossible d'inclure l'ensemble des 24 membres du Conseil de gouvernement à ce groupe de travail; nous avons donc proposé de travailler avec une troïka de l'ancien, de l'actuel et du futur Présidents du Conseil de gouvernement : ce sont Massoud Barzani, un Kurde; Ezzedine Selim, un chiite et Cheikh Ghazi Al-Yawer, un sunnite. C'est dans le cadre de cette instance que nous avons commencé officiellement à discuter des critères permettant de déterminer les noms qui pouvaient être pressentis pour les portefeuilles du Gouvernement intérimaire, notamment celui de Premier Ministre.

À nos yeux, il était évident depuis le départ que l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement devaient être formellement associés à ces pourparlers. Après tout, ce sont eux qui ont demandé assistance à l'ONU et non l'inverse. En outre, l'Autorité provisoire de la Coalition gérait le pays alors que le Conseil de gouvernement avait été officiellement reconnu par le Conseil de sécurité comme l'institution suprême de l'Iraq.

Toutefois, l'Autorité provisoire de la Coalition et les membres du Conseil de gouvernement ont eux-

mêmes reconnu qu'ils ne pouvaient légitimement prétendre parler au nom de tous les Iraquiens. C'est pour cette raison, notamment, qu'ils ont demandé à l'ONU de les aider dans ce processus. Tous deux ont donc accepté le fait que l'ONU apporterait à ces pourparlers les opinions qu'elle avait entendues et recueillies auprès des Iraquiens dans tout le pays.

Bien entendu, pour des raisons de sécurité et de temps, nous n'avons pas eu de consultations aussi visibles et aussi larges avec la majorité des associations de la société civile ou les plusieurs centaines de partis politiques qui sont censés exister. Toutefois, au cours de nos trois visites, nous avons rencontré des milliers d'Iraquiens des quatre coins du pays, et dont beaucoup se sont rendus à Bagdad, Erbil, Mossoul et Bassorah pour nous voir, quand nous n'étions pas en mesure d'aller vers eux. Je présente mes sincères excuses à ceux qui ont essayé de nous rencontrer et qui n'y sont pas parvenus.

Nous nous sommes tout particulièrement efforcés de recueillir les vues des critiques les plus virulents. Nous avons également essayé de faire entendre la voix de ceux qui jusqu'à cette date étaient restés assez silencieux, y compris parce qu'ils en avaient décidé ainsi. Une de leurs préoccupations, que nous n'avons jamais perdue de vue lors des pourparlers du groupe de travail était le désir d'éviter le renforcement d'un esprit purement sectaire au sein du nouveau Gouvernement.

Ce groupe de travail s'est avéré un forum relativement efficace pour échanger des idées. De manière tragique, au lendemain d'une réunion du groupe de travail à Erbil, Ezzedine Selim était assassiné à Bagdad, le 17 mai 2004. Sa mort a non seulement porté un coup au processus mais a été une véritable perte pour le pays. C'était un homme remarquable de sagesse et de dignité, qui n'avait pas d'intérêt personnel autre que celui de mettre son pays sur la bonne voie. Peu de temps après, nous avons convié M. Hamid Majid Moussa, le Président du Comité du Conseil de gouvernement sur le transfert de souveraineté, à remplacer Ezzedine Selim au sein du groupe de travail.

Alors que nous discutions des différents portefeuilles du Gouvernement intérimaire, l'attention de la population dans tout le pays, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, était centrée tout particulièrement sur le Premier Ministre. Nos délibérations au sein du groupe de travail, ainsi qu'avec un grand nombre de groupes en dehors du groupe de travail, ont révélé, dans un premier temps, qu'il était difficile d'obtenir un consensus sur un candidat quelconque.

En définitive, le nom qui semblait rallier le plus grand soutien au sein du Conseil de gouvernement et de l'Autorité provisoire de la Coalition, ainsi que parmi les communautés clefs, était celui de M. Ayad Allawi. Bien que son parti politique ne soit pas religieux, il entretient de bonnes relations avec d'importantes personnalités religieuses. Célèbre pour avoir tenté de renverser l'ancien régime, avec une aide extérieure, il a néanmoins passé l'année dernière à critiquer l'approche de l'Autorité provisoire de la Coalition concernant la « debaassification » et la manière dont l'ancienne armée avait été dissoute. Tout en étant chiite, il entretient de bonne relations avec d'importantes personnalités kurdes et sunnites. Sa biographie suscite, de manière bien compréhensible, la controverse, mais quel nom cité pour occuper le poste de Premier Ministre n'aurait pas le même effet en Iraq aujourd'hui?

Le cas de M. Hussein Shahrastani est un très bon exemple de la difficulté qu'il y a à rallier le consensus autour d'une quelconque personnalité. Nous avions là un brillant scientifique, à la tête d'une association caritative, qui a passé 11 années en prison. C'est un, laïc, mais musulman fervent. Il est proche de certains dirigeants religieux et a beaucoup fait pour fournir aide et secours aux personnes dans le besoin. Et pourtant, son nom a suscité une forte opposition de la part de pratiquement tous les milieux, en tête desquels ceux qui se sont plus tard vigoureusement opposés à la désignation de M. Ayad Allawi.

Quoi qu'il en soit, nous avons clairement indiqué aux membres du groupe de travail que nous étions disposés à respecter le consensus qui se dessinait autour du choix de M. Ayad Allawi comme Premier Ministre et que nous étions prêts à travailler avec lui à la sélection du Cabinet. La liste du Cabinet complet a été finalisée le mardi 1er juin sur la base des recommandations que nous avions officiellement remises à M. Allaoui.

Avant de décrire au Conseil la nature de ce Cabinet, je voudrais dire un mot sur la façon dont le Conseil présidentiel, composé de trois personnes, a été formé. Bien que quelques compromis très difficiles et beaucoup de sens politique aient été nécessaires de part

et d'autre, un consensus s'est finalement dégagé autour des personnes de M. Ibrahim Jaafari et de M. Rowsch Shaways pour les postes de vice-présidents. Les deux hommes jouissent d'un grand respect et d'une bonne popularité au sein de leurs communautés respectives et au-delà. S'agissant du poste de président, les choix se sont réduits assez rapidement à deux candidats : M. Adnan Pachachi, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et le cheikh Ghazi Mashal Ajill al-Yawer, qui, en sa qualité de Président du Conseil de Gouvernement pendant ce difficile mois de mai, avait su obtenir l'appui et le respect de ses collègues. Finalement, M. Pachachi a refusé le poste et le cheikh Ghazi est devenu Président. Je suis convaincu que le Président et ses deux vice-présidents sauront donner l'impulsion et l'exemple d'unité qui s'imposent pour rassembler le pays alors que nous franchissons la passe difficile qui nous attend.

Quant au Conseil des ministres, il est très prometteur. Il comprend certains des ministres sortants ayant les meilleurs états de service, comme Mme Nasreen Berwari, Ministre des travaux publics, et Mehdi Al-Hafidh, Ministre de la planification. Ils permettront d'assurer la continuité des travaux déjà engagés depuis un an et quelque. Mais il y a également beaucoup de nouveaux visages, notamment les Ministres de la défense, de l'intérieur, du commerce et des finances. Les deux tiers environ des membres du Cabinet sont nouveaux et seuls deux anciens membres du Conseil de gouvernement assumeront des postes au Cabinet. Les nouveaux ministres désignés comptent des spécialistes parmi les plus compétents et les plus qualifiés de l'Iraq. Ainsi, peu de gens, en Iraq, peuvent contester le fait que les nouveaux Ministres du pétrole, de la santé, du logement et de la reconstruction, de la justice et des transports, notamment, font partie des personnes les plus compétentes qui soient dans leurs domaines respectifs.

Le Conseil des ministres reflète dans une large mesure la riche diversité régionale, ethnique et religieuse du pays. On compte ainsi, au sein du Gouvernement, des ministres très capables issus des communautés turcmène et chaldo-assyrienne. Il y a également de nouvelles personnalités politiques au sein du Gouvernement provenant de groupes qui n'étaient pas bien représentés au Conseil de gouvernement.

Le Conseil des Ministres se compose en grande partie de technocrates, bien que certains d'entre eux aient des affiliations politiques, comme c'est souvent le cas dans beaucoup de pays. Je suis également heureux de constater qu'à peu près 20 % des membres du Conseil des ministres sont des femmes. Ce sont des femmes qui sont connues pour leur compétence, leur expérience et leur attachement au renforcement du pouvoir des femmes dans la vie publique.

Pris dans son ensemble, ce Gouvernement intérimaire renferme beaucoup de talent et est très bien placé pour rassembler le pays au cours des quelque sept prochains mois. Comme le disait récemment l'Ayatollah al-Sistani, ce Gouvernement mérite qu'on lui donne toutes ses chances et tout l'appui nécessaire. En dernière analyse, ce sera le peuple iraquien qui jugera sur pièces le Gouvernement intérimaire.

Le Gouvernement intérimaire devra commencer à prendre en charge la question des solutions à trouver au grave problème d'insécurité qui continue d'affliger le pays. L'Iraq aura besoin d'une force de police efficace et d'une armée professionnelle et bien formée. Il va falloir accélérer les efforts à cette fin. De même, les dispositifs juridiques, politiques et pratiques adéquats doivent être établis entre le Gouvernement intérimaire et toute force étrangère appelée à aider entre-temps au maintien de la sécurité. De la façon dont ces rapports seront gérés dépendra en grande partie la crédibilité du Gouvernement intérimaire aux yeux de la population.

Dans ce contexte, nous trouvons encourageant d'entendre que le Premier Ministre a conclu un accord avec les parties concernées au sujet de la dissolution des milices. Comme les membres s'en souviendront, il s'agissait de l'une des mesures urgentes de renforcement de la confiance que nous avions recommandées après notre deuxième visite en Iraq. Une mesure tout aussi importante et urgente est la grave question des prisonniers détenus dans le centre de détention tristement célèbre d'Abou Ghraib et ailleurs. Le nouveau Gouvernement verrait sa tâche considérablement simplifiée si ce problème pouvait être entièrement réglé avant le 30 juin.

Nous devons également nous rappeler que la majorité des Iraquiens que nous avons rencontrés ont souligné que le problème de l'insécurité ne pouvait être réglé uniquement par des moyens militaires. Une solution politique est nécessaire. Le Gouvernement intérimaire devra mener les discussions sur ce que devrait impliquer cette solution politique. Il devra aller au devant de ceux qui ont ouvertement critiqué le processus de l'année écoulée et engager le dialogue

avec eux. Il devra résister à la tentation de taxer tous ceux qui se sont opposés à l'occupation de terroristes et de jusqu'au-boutistes.

La conférence nationale est l'occasion idéale d'aller ainsi au devant des critiques et de construire un vrai consensus national sur la façon de régler le problème de l'insécurité. M. Fouad Massoum prendra la tête du comité chargé de préparer la conférence nationale, qui doit se tenir en juillet. M. Massoum a déjà commencé à réfléchir à la composition du comité, à partir des nombreuses recommandations que mon équipe et moi-même lui avons communiquées.

Au cours de ce processus, je suis certain que M. Massoum et ses collègues du comité préparatoire se souviendront que le Conseil de gouvernement a été mis en place sur la stricte base des quotas, ce qui a été universellement décrié et rejeté. Or, chacun voulait voir sa communauté ou son groupe équitablement représenté. Il n'était pas possible à ce stade d'éviter de reproduire l'équilibre du Conseil de gouvernement au sein du Gouvernement intérimaire. Mais tout le monde a dit que cela ne devrait pas constituer un précédent et qu'à l'avenir, l'Iraq pourrait fort bien avoir un président kurde ou un premier ministre arabe sunnite ou même voir ces positions occupées par des personnes issues de communautés plus restreintes.

Nous pensons que la conférence nationale ne devrait pas être convoquée sur la base d'un quelconque système de quotas, même s'il convient de veiller à refléter la diversité du pays. À cet égard, je pense devoir transmettre au Conseil la demande justifiée des Turcmènes d'être reconnus comme la troisième communauté la plus importante en Iraq. Des demandes analogues ont été formulées par d'autres communautés plus réduites et je pense qu'il faudra entendre ces demandes légitimes et en tenir compte dans la nouvelle constitution.

Pour terminer, comme le disait il y a un instant le Secrétaire général, l'ONU a accompli sa tâche, pleinement et dans les temps, pour ce qui est de cette phase des événements. Après un processus long, compliqué et délicat qui s'est déroulé dans des conditions loin d'être optimales, l'Iraq dispose maintenant de deux institutions capitales pour la phase suivante : un Gouvernement intérimaire et une commission électorale nationale indépendante. Ce Gouvernement, comme les membres ont pu le voir dans les médias, est en général bien accepté par la population iraquienne. Certains sont plus circonspects et il peut exister, dans certains cercles, une opposition plus forte, mais le peuple iraquien semble être disposé à donner au Gouvernement la chance de faire ses preuves. Il ne faut pas se faire d'illusions, toutefois : les jours et semaines à venir mettront à rude épreuve le nouveau Gouvernement et les problèmes actuels de l'Iraq prendront des années, non des mois, à solutionner. Le 30 juin, l'Iraq va atteindre une nouvelle phase du processus politique, mais pas la fin de ce processus.

Il n'en reste pas moins que ni le Gouvernement intérimaire ni le Conseil national qui devrait être choisi par la conférence nationale ne seront des organes élus. Or, seul un gouvernement élu et un parlement élu peuvent légitimement prétendre représenter l'Iraq. Tout le travail à réaliser maintenant – en particulier sur le plan de la sécurité – doit être axé sur cet objectif : mettre en place les conditions propices d'élections crédibles et dignes de ce nom d'ici à janvier 2005.

Pour créer les conditions propices à la tenue de ces élections, ainsi que pour faire face aux énormes défis auxquels il est confronté, le peuple iraquien a besoin d'urgence de l'aide de la communauté internationale. L'Iraq a besoin du soutien franc et uni de ses voisins. L'Iraq a besoin de la générosité de ses créanciers. L'Iraq a besoin de l'appui patient, ferme et soutenu de cet organe, le Conseil de sécurité, et de celui de toute l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Brahimi de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre des consultations officieuses.

La séance est levée à 17 h 15.